

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 septembre 2011
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,
M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle

M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRE Pierre à partir de 10 h 50
M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés Publics - Système d'Information géographique - Maintenance des progiciels STAR APIC et prestations complémentaires associées - Marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence - Autorisation de signature

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par marché n°97/255U daté du 1er septembre 1997, la Communauté Urbaine de Bordeaux s'est dotée de licences des progiciels APIC, afin de développer le Système d'Information Géographique et d'en diffuser largement les bases de données.

La Communauté Urbaine a confié la maintenance de ces progiciels à la société STAR APIC en 2007, par marché n°07140R, notifié le 19 juillet 2007.

Ce marché de maintenance arrivant à son terme le 18/07/11, il convient aujourd'hui de le renouveler.

La Société STAR APIC, en tant qu'éditeur de ces progiciels, est seule à pouvoir exécuter les prestations demandées. Pour justifier de cette exclusivité, la société a produit le 12 avril 2011 une attestation sur l'honneur.

En conséquence, le marché avec cette société est conclu selon la procédure négociée sans mise en concurrence et sans publicité préalable, en application de l'article 35-II-8° du Code des Marchés Publics.

L'objet du marché porte, d'une part, sur la maintenance des progiciels et d'autre part, sur les prestations complémentaires liées à cette maintenance (installation et mise en œuvre de nouvelles versions, assistance technique et formation).

Ce marché, à bons de commande, sera conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois, avec un montant maximum de commandes sur chaque période de 250 000 € HT.

Le coût de l'opération est à imputer au budget principal des exercices 2011 à 2015 :

Chapitre : **011** Article : **6156** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Chapitre : **011** Article : **6288** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Suite à la réponse de la société STAR APIC, la négociation a porté sur :

- Remise globale de 20% sur le montant de la maintenance des logiciels de la gamme Elyx (143 912 € HT à la place 179 891 € HT), soit une économie de 35 979 € (HT).
- Toute nouvelle licence ajoutée au contrat de maintenance bénéficiera elle aussi d'une remise de 20% sur sa maintenance.

La Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché lors de sa séance du 6 juillet 2011.

Les documents constitutifs de ce marché sont consultables par les conseillers communautaires à la Direction des Systèmes d'Information, au 1^{er} étage du Bâtiment bas de l'Hôtel de Communauté, en application des articles L 2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code des Marchés PUBLICS et notamment son article 35-II-8°,
VU la décision de la CAO du 6 juillet 2011

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE par sa décision du 6 juillet 2011, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché portant sur la maintenance des logiciels STAR APIC et des prestations complémentaires associées à l'entreprise STAR APIC, et qu'en conséquence, il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec cette entreprise,

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché avec l'entreprise STAR APIC qui a émis une offre économiquement avantageuse, pour un montant maximum de 250 000 € HT par période annuelle, et pour une durée initiale d'un an, reconductible 3 fois.

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal des exercices 2011 à 2015 :

Chapitre : **011** Article : **6156** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Chapitre : **011** Article : **6288** Fonction : **0201** CRB : **GE00**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 SEPTEMBRE 2011**

**PUBLIÉ LE : 28 SEPTEMBRE
2011**

Mme. MICHÈLE ISTE